



natura

BRESSE JURASSIENNE

Départements : Jura, Saône-et-Loire

Régions : Franche Comté, Bourgogne

Altitudes : 190-268 m

Surface : 9477 ha

- 9254 ha dans le Jura
- 223 ha en Saône-et-Loire

Référence :

FR4312008 – ZPS

FR4301306 – SIC

45 communes concernées dans le Jura

Arlay	Desnes	Mantry
Balaiseaux	Fontainebrux	Neublans-Abergement
Bersaillin	Foulenay	Ousnières
Biefmorin	Francheville	Pleure
Bletterans	Froideville	Rahon
Bois-de-Gand	Gatey	Recanoz
Bretenières	La Charme	Relans
Chaînée-des-Coupis	La Chassagne	Rye
Champrougier	La Chaux-en-Bresse	Saint-Baraing
Chapelle-Voland	Larnaud	Sellières
Chaumergy	Le Chateley	Sergenaux
Chemenot	Le Deschaux	Sergenon
Chêne-Bernard	Le Villey	Tassenières
Colonne	Les Deux-Fays	Vers-sous-Sellières
Commenailles	Lombard	Villevieux

1 commune concernée en Saône-et-Loire

Beauvernois

NATURE DU SITE

Habitats d'eaux douces - Forêts - Prairies de fauche de basse altitude.

DESCRIPTION DU SITE – INTERET

La Bresse, partie nord des bassins d'effondrement du Rhône et de la Saône, était occupée par un lac à la fin de l'ère tertiaire. Cette zone formait alors un vaste delta servant d'embouchure au fleuve qui regroupait les eaux du Rhin et du Doubs actuel. Des **alluvions*** se sont déposées sur de grandes épaisseurs, rapprochant ainsi la Bresse jurassienne de la Dombes. Le retrait progressif du lac bressan a laissé place à de vastes marécages.

L'histoire des étangs de la Bresse rappelle celle de la Dombes et de la Sologne. On doit probablement leur création aux seigneurs et aux moines, grands consommateurs de poissons. L'apparition des étangs qui servaient alors à la pisciculture et de réserve d'eau pour le bétail semble dater du XIII^e siècle. En effet, l'étang traditionnel est une création de l'homme. Dans les régions favorisées par un

sol peu perméable, on réalisait des plans d'eau de faible étendue et de faible profondeur alimentés en eau par les précipitations, par des sources ou le ruissellement voisin : c'est le cas de la Bresse. Dès le XVII^e siècle, les campagnes d'assèchement ont entraîné la réduction du nombre d'étangs, qui est passé de 1300 à l'époque, à 600 aujourd'hui, soit 2000 ha de plans d'eau en Bresse. Ce sont des étangs de moins de 5 ha dans 80 % des cas, la grande majorité d'entre eux se trouvant au nord et à l'ouest.

Le site Natura 2000 de la Bresse jurassienne est un complexe d'étangs, de prairies, de bois humides et de forêts de 9477 ha.

Parmi les **étangs**, il convient de distinguer pour leur grande valeur biologique, ceux du Grand Virolot, d'Antoine, du Vernois, de Vaillant, du Crêt et du Fort, de Boisson, de Neuf, de Monseigneur, de la Choulière, des

bois du Beulet et du Marais et de l'étang Voisin. La forêt apparaît généralement sur l'une des berges et laisse peu de place aux ceintures végétales.

Ces **étangs à potamot capillaire** appartiennent au type **méso-eutrophe*** (non acides et moyennement riches en éléments nutritifs). Ils se distinguent par la présence d'espèces végétales typiques et rares en France ou dans la région, la **Marsilée à quatre feuilles** et la Lindernie couchée, strictement protégées dans tous les pays européens, la Renoncule grande-douve protégée en France, ainsi que 6 autres espèces protégées au niveau régional parmi lesquelles le Scirpe de Micheli, le Potamot à feuilles de graminée et les Grande et Petite naïades.



La Marsilée à quatre feuilles

Au-delà d'une stratégie ponctuelle et partielle, la préservation des étangs, notamment intraforestiers, comme l'étang Voisin, ceux des Tartres et de Chalmache, requiert des mesures incitatives susceptibles de poursuivre ou d'encourager leur exploitation traditionnelle extensive et régulière.

Parmi les habitats forestiers, la **chênaie-charmaie mésotrophe*** est présente sur les terrains qui se ressuent* le mieux ; elle vient en contact avec des **chênaies pédonculées** qui occupent les terrains humides. Les **hêtraies-chênaies-charmaies mésotrophes à acidiclives** se développent sur les niveaux limoneux et sableux (dont la hêtraie à luzule et la hêtraie à aspérule). Localement, les sols acides hébergent une **hêtraie-chênaie acidiphile***. Cependant, les habitats forestiers les plus intéressants sont fournis par les forêts humides fonctionnellement solidaires des étangs et du réseau hydrographique :

- **les aulnaies marécageuses oligotrophes*** sur sols tourbeux ou paratourbeux sont caractérisées par des conditions d'hydromorphie marquées, associées aux **exurgences*** situées au contact de couches argileuses et sableuses et se rencontrant souvent en amont d'étangs. Ce groupement présente une forte valeur patrimoniale régionale,

- les sols engorgés supportent **l'aulnaie-frênaie rivulaire** qui accompagne le réseau

hydrographique (bas fond, bordures de ruisseaux ou en ceinture externe d'étangs). Riche en essences (chêne pédonculé, érable sycomore, frêne, cerisier à grappes, aulne,...), cet habitat de forêts alluviales résiduelles linéaires allie intérêt patrimonial et valeur productive,

- **la chênaie pédonculée à primevère élevée** et **la chênaie pédonculée acidiphile*** occupent de vastes surfaces dans les vallées de la Seille et de la Serenne. Cet habitat, rattaché aux chênaies à stellaire occupe une position plus élevée que les habitats précédents et moins inondé que l'habitat suivant,

- en aval, dans la plaine de la Seille, des périodes d'inondation plus fréquentes ou des sols plus **hydromorphes*** permettent le développement d'un type de forêt humide beaucoup plus rare : **la frênaie-ormaie à chêne pédonculé** à cerisier à grappes. Ce groupement, rattaché aux forêts alluviales résiduelles caractérise les larges plaines inondables ; il est extrêmement rare en Bresse. Dans le site, il occupe une bonne moitié du bois des Vernes,

- plus marginalement, sur les sols **hydromorphes*** de versants se développe, de façon assez linéaire à l'occasion d'un affleurement sableux, **une chênaie pédonculée acidiphile*** à **molinie bleue**. Ce groupement est marqué par une faible valeur économique.

Même si ces forêts humides couvrent une surface plus restreinte, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types confère à l'ensemble une forte valeur écologique, rehaussée par la présence de stations à Osmonde royale ou Polystic des marais, tous deux protégés au niveau régional.

Il convient enfin de noter que ces forêts ont conservé une exploitation peu intensive même si localement quelques parcelles ont été enrésinées. La variété des sols et des situations topographiques favorise la présence d'un ensemble très représentatif des forêts de plaine à déterminisme hydrique.

Dans les massifs forestiers, plusieurs **ruisseaux** (ruisseaux de la Chaux, du bois d'Amont et de la Serenne) montrent des caractéristiques significatives de milieux à haute valeur biologique et favorables à des espèces de poisson patrimoniales comme le Chabot, le Blageon, le Toxostome ou la Bouvière. Par ailleurs, le site recèle un certain nombre d'espaces favorables à la fraie du Brochet (la Chaux).



Le Blageon

Dans les secteurs agricoles, les sols **hydromorphes***, largement représentés dans la région, font progressivement l'objet de drainages et de mise en culture. Les **prairies naturelles** (prairies permanentes sans drainage) qui demeurent, en particulier celles de la vallée de la Brenne, sont apparentées à des formations **méso-hygrophiles* à brome, acidiclinales*** (légèrement acide) avec une tendance **thermophile*** faiblement liée aux remontées climatiques véhiculées par le couloir rhodanien. La flore est marquée par une orchidée particulière, l'Orchis à fleurs lâches, protégée au niveau régional. Autrefois très répandus en Bresse avant les opérations de drainage. Ces éléments méritent d'être sauvegardés par des mesures adaptées.

En plus d'une flore typique et caractéristique, les étangs de Bresse constituent un site exceptionnel de nidification et d'étape pour **l'avifaune***.

Héron pourpré, Blongios nain, Faucon hobereau, Busard des roseaux, Martin pêcheur, figurent parmi les espèces les plus remarquables, certaines trouvant là leur seul site de nidification en Franche-Comté. La Bresse regroupe environ 80% des effectifs régionaux de **Héron pourpré** ; on dénombre sur le site 15 à 20 couples nicheurs. Le site est aussi le bastion franc-comtois d'un autre héron, de petite taille, le **Blongios nain**, espèce très menacée sur le plan national (200 à 300 couples estimés en France). Le site en abriterait 15 à 20 couples, et complète ainsi les sites de la Basse Vallée du Doubs et de la Basse Seille, bastions de l'espèce pour la Bourgogne.

Autre espèce d'intérêt européen, le **Busard des roseaux** niche au niveau de certains plans d'eau comme l'étang du Meix ou l'étang Rouge. Le Busard Saint-Martin hiverne à proximité de la Brenne et du ruisseau de la Chau. D'autre part, dans les boisements limitrophes aux étangs, il est possible de rencontrer le Pic cendré ou le Milan noir. Dans les **ripisylves***, et autres plantations bordant les plans d'eau, quelques couples d'un autre rapace, le Faucon hobereau, sont intéressants à signaler.

Les haies au contact des prairies peuvent abriter un passereau original à la fois insectivore et prédateur de micro-mammifères, la **Pie-grièche écorcheur**.

Enfin, il convient également de mentionner **les batraciens**. L'humidité très présente, l'imbrication étroite des milieux aquatiques et forestiers, la présence de prairies humides permanentes sont autant de facteurs propices à leur reproduction. La Bresse constitue ainsi un réservoir **batracologique*** très important. Au sein de ce peuplement, il faut signaler la présence de la **Rainette verte**, de la Grenouille agile associées au Lézard vivipare et à la Couleuvre verte et jaune, toutes ces espèces étant protégées dans les différents pays européens.

Une mention spéciale est à apporter au **Crapaud sonneur à ventre jaune**, présent dans certaines parties forestières du site.



Le Toxostome

Parmi les insectes présents dans ces habitats humides, une libellule protégée est intéressante à signaler : il s'agit de **l'Agrion de Mercure**, qui se reproduit dans les petits cours d'eau. Le **Cuivré des marais**, un lépidoptère caractéristique des zones humides, est également présent.

D'autre part, certains vieux chênes présents sur le site et témoins relictuels de grandes chênaies anciennes remarquables, abritent le **Grand Capricorne**. Ce coléoptère, dont la larve est **xylophage***, trouve presque en Bresse sa limite septentrionale. Il est inscrit à l'annexe 2 de la Directive Habitats naturels Faune Flore.



La Pie grièche écorcheur
(coll. doc. Histoire Naturelle)

OBJECTIFS ET MOYENS DE PRESERVATION ET DE GESTION

Compte tenu de la nature des formations végétales et de leur intérêt biologique (maturité et structure), la **gestion des massifs forestiers** nécessite la mise en place d'une cartographie opérationnelle qui permettra de définir :

- les secteurs non exploitables,
- ceux devant faire l'objet d'une **gestion particulière** : formations humides (aulnaie-frênaie, aulnaies marécageuses, marais), milieux ouverts intra-forestiers, éventuels secteurs à très grande valeur ornithologique (grands échassiers) et ruisseaux forestiers,
- ceux où une **gestion ordinaire** adaptée aux potentialités du milieu est suffisante : maintien de peuplements feuillus, absence de drainage sur les stations dont l'intérêt patrimonial est reconnu, diversité des traitements, maintien de quelques gros bois, etc...,
- ceux devant faire l'objet d'un **maintien de l'état de conservation** : habitats forestiers, soit par une gestion conservatoire, soit par la gestion courante, avec amélioration de la biodiversité, soit par aucune gestion particulière,
- ceux où une **amélioration de l'état de conservation** est nécessaire : habitats forestiers dégradés, soit par augmentation de la biodiversité, soit par augmentation de la proportion de feuillus.

La **préservation des ruisseaux** nécessite un certain nombre de mesures impératives de protection et de restauration des caractéristiques morphologiques originelles :

- maintien optimal de la qualité de l'eau et des habitats (absence d'aménagement et entretien ménagé),
- maintien des boisements feuillus et exploitation modérée, respectueuse des milieux aquatiques,
- interdiction de dépôts et d'apports de produits nuisibles,
- restauration des potentiels écologiques des habitats aquatiques,
- entretien et amélioration de la gestion et de l'équipement des étangs.

La préservation des quelques prairies **méso-hygrophiles*** présentes passe par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées compatibles avec la qualité des milieux : maintien de prairies humides et exploitation extensive notamment.

Glossaire

Alluvions : dépôts arrachés aux sols et matériaux des zones amont et de granulométrie diverse et transportés sur des distances, qui peuvent être importantes, par les rivières et les fleuves.

Acidicline : à tendance acide.

Avifaune : désigne les oiseaux.

Acidophile (ou acidiphile) : se dit d'une plante qui pousse sur les sols acides.

Batrachologique : qui se rapporte aux batraciens (amphibiens).

Eutrophe : riche en éléments nutritifs et à forte activité biologique.

Exsurgence : source dont l'eau provient d'un réseau hydrogéologique endogène d'un massif, généralement karstique.

Hydromorphe : qualifie un état plus ou moins engorgé du sol.

Hygrophile : se dit d'une plante ayant besoin de forte quantité d'eau tout au long de son développement.

Méso- : préfixe signifiant « moyennement ». Par exemple, mésohygrophile : moyennement humide.

Mésotrophe : moyennement riche en éléments nutritifs, faiblement acide et à activité biologique moyenne.

Oligo-mésotrophe : pauvre à « moyennement pauvre » (préfixe méso-) en éléments nutritifs, et ne permettant qu'une activité biologique réduite.

Oligotrophe : pauvre en éléments nutritifs.

Ripisylve : boisement riverain.

Thermophile : se dit d'un organisme lié aux stations chaudes et nécessairement ensoleillées.

Xylophage : qualifie tout insecte parasite larvaire ou adulte qui se nourrit du bois.

DONNEES SUR LA RICHESSE DU SITE

Habitats présents sur le site, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats

Code	Nom de l'habitat	*=prioritaire
9110	Hêtraies acidophiles	
9130	Hêtraies à aspérule	
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes	
9190	Vieilles chênaies acidophiles* à chêne pédonculé des plaines sablonneuses	
91E0	Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne	*
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes* à mésotrophes* avec végétation à littorales ou végétation annuelle de vases exondées	
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	
6410	Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	

Espèces animales et végétales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats

Code	Ordre	Nom français	Code	Ordre	Nom français
1428	Plantes	Marsilée à quatre feuilles	1163	Poissons	Chabot
1044	Invertébrés	Agrion de Mercure	1096	Poissons	Lamproie de planer
1088	Invertébrés	Grand capricorne	1131	Poissons	Blageon
1060	Invertébrés	Cuivré des marais	1134	Poissons	Bouvière
1065	Invertébrés	Damier de la succise	1166	Amphibiens	Triton crêté
1126	Poissons	Toxostome	1193	Amphibiens	Sonneur à ventre jaune



L'Agrion de Mercure

(photo Christian Kerihuel www.numeriscopages.com)

Espèces d'oiseaux, inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, justifiant la proposition du site comme Zone de Protection Spéciale

Code	Nom français	Code	Nom français	Code	Nom français
A022	Blongios nain	A073	Milan noir	A229	Martin-pêcheur d'Europe
A379	Bruant ortolan	A074	Milan royal	A234	Pic cendré
A072	Bondrée apivore	A094	Balbusard pêcheur	A236	Pic noir
A119	Marouette ponctuée	A081	Busard des roseaux	A238	Pic mar
A029	Héron pourpré	A082	Busard Saint-Martin	A246	Alouette lulu
A030	Cigogne noire	A084	Busard cendré	A272	Gorgebleue à miroir
A338	Pie-grièche écorcheur				

Pour mémoire, récapitulatif des espèces protégées remarquables sur le site

	Végétaux	Invertébrés	Oiseaux	Autres vertébrés
Niveau européen	1	4	25 dont 19 nicheurs	7
Niveau national	7	2	42	12
Niveau régional	28	3	32	10



BEYER BLONGIOS - *Ixobrychus exilis* (L.)

Le Blongios nain